

Unité de mesure utilisée dans les unités de retraitement des dispositifs médicaux – Mise à jour 2022

AIDE-MÉMOIRE

Andrée Pelletier et Caroline Bernier

Sommaire

- Cet aide-mémoire a pour principal objectif de faciliter l'application du document « Unité de mesure utilisée dans les unités de retraitement des dispositifs médicaux – Mise à jour 2022 : guide de pratique » (INSPQ, 2021) à la pratique professionnelle. Il rappelle, sous forme synthétique, les différentes catégories de retraitement (CR), leurs coefficients de pondération et la méthode pour calculer la nouvelle unité de mesure (UM). Une lecture préalable du guide est nécessaire pour bien comprendre et interpréter l'UM.
- L'aide-mémoire s'adresse à toute personne œuvrant dans les établissements du réseau de la santé et de services sociaux et ayant une responsabilité directe ou indirecte face à l'interprétation et la mise en place de la nouvelle UM, incluant les gestionnaires, les répondants d'établissement en retraitement des dispositifs médicaux (RDM), le personnel affecté au RDM et la direction des ressources financières.
- La nouvelle UM est le retraitement pondéré (RP), elle correspond au temps total de retraitement, exprimé en minutes, réalisée sur une période déterminée. Elle tient compte de 17 CR, qui représentent chacune un regroupement de produits retraités.
- La mise à jour de l'UM s'appuie sur une approche semi-quantitative guidée par une solide expertise clinique terrain. L'atteinte d'un juste équilibre entre la précision de l'UM et la faisabilité terrain a été recherchée : augmenter le nombre de CR améliore la précision de l'UM, mais réduit la faisabilité terrain.
- L'ajout de nouvelles CR de dispositifs médicaux (DM) – non comptabilisées auparavant – devrait permettre de mieux estimer la charge de travail des unités de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) et offrir un portrait plus juste de leurs activités.

- La grande variabilité du temps de retraitement des CR observée reflète la variabilité des pratiques sur le terrain et pourrait induire une imprécision significative au niveau de l'UM. En effet, de nombreux facteurs, pouvant influencer la productivité, n'ont pas pu être intégrés à la nouvelle UM.
- La mise à jour de l'UM utilisée dans les URDM s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. Lorsque les systèmes de traçabilité seront plus répandus dans les URDM, un nouveau projet d'amélioration de l'UM pourrait alors être réalisé en appliquant une approche quantitative et statistique guidée par l'expertise clinique terrain.

Calcul de retraitement pondéré

L'UM est le RP qui est calculé à partir de l'équation 1 (voir équation 1). Les tableaux 1 et 2 ci-dessous présentent les coefficients de pondération (α_{CR_i}) et la définition de chaque CR_i. Les 17 CR sont regroupées en deux grandes familles : les CR pour les DM stérilisés et les CR pour les DM désinfectés. Le RP correspond au temps total de retraitement, exprimé en minutes, réalisé sur une période déterminée. Il est obtenu en sommant les produits des nombres de CR par leurs coefficients de pondération spécifiques. Ainsi, le RP est calculé à partir de l'équation 1 exprimée sous les deux formes (1a et 1b) ci-dessous :

Équation du retraitement pondéré (équation 1)

$$RP = (n_{CR_1} \times \alpha_{CR_1}) + (n_{CR_2} \times \alpha_{CR_2}) + \dots + (n_{CR_{17}} \times \alpha_{CR_{17}}) \quad (1A)$$

$$RP = \sum_{i=1}^{17} (n_{CR_i} \times \alpha_{CR_i}) \quad (1B)$$

Tel que :

RP : Retraitement pondéré estimant des activités en RDM pour l'établissement sur une période spécifique. Le RP est exprimé en minutes.

CR_i : Catégorie de retraitement (i) représentant un regroupement de produits retraités selon une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : types de procédé (stérilisation et désinfection), types d'emballage (pochettes, paquets, plateaux/contenants rigides), nombre de DM par emballage, types d'utilisateur et/ou catégories de DM (critiques et semi-critiques).

n_{CR_i} : Nombre de produits retraités et prêts à l'utilisation comptabilisé pour la CR_i pour une période spécifique. Il s'exprime en CR_i.

α_{CR_i} : Coefficient de pondération spécifique à la CR_i. Il représente une estimation du temps moyen requis pour retraiter les DM inclus dans cette CR_i sans considérer le temps appareil ni les activités de prénettoyage effectuées immédiatement après l'intervention chirurgicale ou médicale, ce qui correspond au temps en ressource humaine pour effectuer le retraitement suite à l'arrivée du dispositif à l'URDM. Le coefficient de pondération reflète la complexité et l'effort requis pour le processus de retraitement de la CR considérée. Il s'exprime en minutes par CR_i.

Tableau 1 Nouvelles catégories de retraitement et leurs coefficients de pondération pour les DM stérilisés

Catégories de retraitement (i) (CR _i)		n_{CR_i} (CR _i)	α_{CR_i} (min/CR _i)	Précisions
Pochettes		Nombre de pochettes	2	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser par période financière le nombre de pochettes stérilisées Ne pas tenir compte du nombre ou du type de DM dans la pochette, de la grandeur ou de la provenance de la pochette
Paquets (lingerie ou ustensiles)	15 DM et moins	Nombre de paquets	6	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser par période financière le nombre de paquets stérilisés Ne pas tenir compte de la provenance du paquet
	Plus de 15DM		9	
Contenants ou plateaux				
Services externes (p. ex. : CLSC, CHSLD) Services internes (p. ex. : cliniques externes, unités de soins, imagerie médicale, urgence)		Nombre de contenants rigides ou de plateaux	8	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser par période financière le nombre de contenants rigides et/ou plateaux enveloppés stérilisés qui proviennent des services internes ou externes Ne pas tenir compte du nombre de DM dans le contenant ou plateau
Chirurgie toutes spécialités (bloc opératoire ou hors bloc (p. ex. : bloc obstétrical, chirurgie mineure))	30 DM et moins		13	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser par période financière le nombre de contenants rigides et/ou plateaux enveloppés stérilisés qui proviennent des interventions chirurgicales du bloc opératoire ou hors bloc, peu importe le type de chirurgie Comptabiliser par plateau les DM avant démontage éventuel et non pas les pièces totales d'un même DM après démontage Ne pas tenir compte des contenants rigides et/ou plateaux enveloppés qui contiennent des implants ou qui sont en prêt¹, car ceux-ci sont comptabilisés dans une CR distincte
	31-70 DM		25	
	Plus de 70 DM		36	
Chirurgie toutes spécialités (bloc opératoire ou hors bloc (p. ex. : bloc obstétrical, chirurgie mineure)) avec implants ou en prêt	30 DM et moins (incluant les implants)		19	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser par période financière le nombre de contenants rigides et/ou plateaux enveloppés stérilisés avec implants ou en prêt qui proviennent des interventions chirurgicales du bloc opératoire ou hors bloc, peu importe le type de chirurgie Comptabiliser par plateau les DM avant démontage éventuel et non pas les pièces totales d'un même DM après démontage Le coefficient de pondération est supérieur à la CR pour contenants rigides et/ou plateaux sans implants ou en consignation² et avec le même nombre de DM puisque la complexité du retraitement augmente si la composition inclut des implants ou si elle est en prêt
	31-70 DM (incluant les implants)	31		
	Plus de 70 DM (incluant les implants)	44		

¹ DM en prêt : Dispositif appartenant à un vendeur, qui demeure dans l'établissement le temps de l'intervention chirurgicale, puis qui retourne au vendeur.

² DM en consignation : Dispositif appartenant à un vendeur, qui demeure dans un établissement pendant une longue période et qui ne correspond pas à un prêt.

Autres informations pour les DM stérilisés

- Exclure les éléments suivants lors du décompte des DM contenus dans les types d'emballage (paquets, contenants et/ou plateaux) :
 - Indicateurs chimiques internes et externes (p. ex. : intégrateur, ruban, fléchettes);
 - Contenants rigides, plateau d'étalement et enveloppes d'emballage réutilisables ou à usage unique;
 - Matériel médical à usage unique (MMUU);
 - Composantes jetables (p. ex. : protecteur pour DM, filtre pour contenant rigide, carton d'identification).
- Inclure les implants au décompte des DM contenus dans les contenants rigides ou les plateaux enveloppés. Si, de façon exceptionnelle, un implant est stérilisé dans une pochette, le comptabiliser en tant que pochette.
- Les contenants rigides ou les plateaux enveloppés en consignment sans implant ne doivent pas être considérés dans la CR « Chirurgie toutes spécialités avec implants ou en prêt ».
- Ne pas comptabiliser la stérilisation rapide.
- Lors de changement permanent de la fiche descriptive du contenu du plateau, la CR doit être ajustée en conséquence.

Les types d'emballage de ces CR seront considérés de la manière suivante :

- Un ensemble d'ustensiles (p. ex. : bassin, bol, verre à médicament, mesure graduée) ou de lingerie (p. ex. : blouse, serviette de grain d'orge, champ opératoire) emballé dans des enveloppes d'emballage réutilisables ou à usage unique sans plateau protecteur d'étalement est comptabilisé comme un paquet.
- Un plateau rigide habituellement façonné de manière à maintenir en place les DM pendant et après la stérilisation. Ce dernier est inséré dans un contenant de stérilisation rigide ou emballé dans des enveloppes d'emballage réutilisables ou à usage unique, le comptabiliser parmi les CR_i « Contenants ou plateaux ». Si ce plateau est placé dans une pochette de stérilisation, le comptabiliser dans la CR_i « Pochettes ».
- Généralement, les DM insérés dans des pochettes ne requièrent pas de plateau protecteur d'étalement parce qu'il s'agit d'un petit nombre de DM (un à trois).

Tableau 2 Nouvelles catégories de retraitement et leurs coefficients de pondération pour les DM désinfectés

Catégories de retraitement (i) (CR _i)	n_{CR_i} (CR _i)	α_{CR_i} (min/CR _i)	Précisions
Sondes d'échographie (p. ex. : sondes transoesophagiennes, sondes endocavitaires) (DHN en mode automatisé ou manuel)	Nombre de sondes ou de générateurs	12	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser par période financière le nombre de sondes désinfectées peu importe leur provenance et qu'elles soient retraitées en mode automatisé (en utilisant un appareil de désinfection) ou manuel
Générateurs thermiques		180	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser par période financière le nombre de générateurs désinfectés peu importe l'équipement utilisé
Dispositifs endoscopiques (DE) flexibles (DHN en mode automatisé ou manuel et stérilisation par agent chimique liquide (p. ex. : SYSTEM 1 [®] de Steris))			
Sans canal	Nombre de DE	10	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser par période financière le nombre de DE désinfectés peu importe leur provenance et qu'ils soient retraités en mode automatisé ou manuel
Avec canal, mais sans mécanisme élévateur		19	
Avec canal et mécanisme élévateur		25	
Dispositifs semi-critiques			
DHN en mode manuel (p. ex. : lot de prismes de tonomètre à aplanation via contenant Desinset, sonde de manométrie digestive)	Nombre de DHN	10	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser par période financière le nombre de DHN en mode manuel peu importe la provenance des DM Comptabiliser par DHN et non pas par le nombre de DM contenu dans le contenant de désinfection d'une même DHN
DHN en mode automatisé (p. ex. : dispositifs respiratoires et d'anesthésie) (pasteurisation ou désinfection thermique)	Nombre de DHN (charges)	14	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser par période financière le nombre de charges de dispositifs semi-critiques peu importe le type de procédé utilisé (pasteurisation ou désinfection thermique) ou la provenance des DM Pour cette catégorie, ne pas compter à l'unité, mais plutôt par charge

Autres informations pour les DM désinfectés

- Les DE rigides ne doivent pas être comptabilisés dans les catégories de DE flexibles.
- Les DE flexibles qui sont stérilisés à basse température pour une stérilisation terminale doivent être comptabilisés comme un DM stérilisé.
- Si un DE flexible doit être retraité de nouveau, parce que le délai maximum de temps avant son utilisation a été dépassé, il doit être compté une deuxième fois dans le décompte total pour la période.
- La CR_i « Dispositifs semi-critiques - DHN en mode automatisé » correspond à l'ancienne catégorie « Cycle de désinfection/pasteurisation ». C'est l'unique CR qui est comptabilisée par charge.

Classement et décompte

Les établissements doivent effectuer le décompte périodique des CR selon les tableaux 1 ou 2 via un système de traçabilité informatique ou de façon manuelle. Une révision annuelle ou ponctuelle des changements effectués des DM stérilisés/désinfectés est recommandée afin d'assurer une classification juste.

Références

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2021). Unité de mesure utilisée dans les unités de retraitement des dispositifs médicaux – Mise à jour 2022 : guide de pratique.

Unité de mesure utilisée dans les unités de retraitement des dispositifs médicaux – Mise à jour 2022

AIDE-MÉMOIRE

AUTEURS

Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux
Andrée Pelletier, B. Sc. inf., conseillère scientifique
Caroline Bernier, B. Sc. inf., conseillère scientifique
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

COLLABORATEURS

Sandie Briand, Ph. D. conseillère scientifique spécialisée
Valérie Cortin, ing. Ph. D, conseillère scientifique spécialisée
Najwa Ouhoummane, Ph. D, conseillère scientifique spécialisée
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Mélanie Fortier, Ph. D. conseillère en technologies biomédicales
Caroline Poirot, ing. jr, expert-conseil
Groupe Biomédical Montérégie, CISSS de la Montérégie-Centre

Caroline Huot, M.D., M. Sc., FRCPC, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, médecin-conseil
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Richard Marchand, M.D. microbiologiste-infectiologue
Institut de cardiologie de Montréal

Gilbert Pichette, M. D. FRCP, microbiologiste-infectiologue
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

MISE EN PAGE

Judith Degla, agente administrative
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Cet outil a été réalisé à partir du guide de pratique Unité de mesure utilisée dans les unités de retraitement des dispositifs médicaux – Mise à jour 2022.

Dépôt légal – 3e trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-90070-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2021)

N° de publication : 2804 – Aide-mémoire